

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 juin 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DEVE 38** Subvention (3 000 euros) à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba pour ses actions de sensibilisation face au dérèglement climatique à Paris.

**M. Dan LERT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba (10<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT, au nom de la 8<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'Association francilienne de soutien à Alternatiba, dont le siège social est situé au 72 rue du Faubourg Poissonnière (10<sup>e</sup>).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**